



## Demande de carte de résidant (Victime d'accident de la route)

-----  
Par Salahedddine

Bonjour,

Ma s?ur qui est étudiante, de nationalité marocaine et qui dispose d'un titre de séjour étudiant, a eu l'année dernière un grave accident de la circulation dont elle n'était pas responsable. Elle était piétonne en passage piétonne et a été percutée par une voiture. Elle a subi un grave traumatisme crânien, coma d'emblée et pronostic vital engagé. Elle a actuellement des séquelles et d'autres qui apparaissent avec le temps.

Je tiens à vous signaler qu'elle a toujours un titre de séjour étudiant et que l'accident était un accident de la route et non pas un accident dans le cadre du travail (Elle ne travaillait pas)

En termes de dommages corporels et d'indemnisation, nous avons fait le nécessaire, et nous avons déjà un avocat spécialiste à cet égard

Ma question est par rapport aux droits des étrangers. Nous n'avons pas d'avocat dans ce domaine, j'ai entendu dire que ma s?ur pourrait demander une carte de résidant puisqu'il était victime d'une infraction. J'aimerais savoir si c'est vrai et si c'est vrai quelle procédure faut-il suivre ?

Merci d'avance